



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Bulletin des travaux

Mercredi 2 mars 2016

La commission s'est réunie à 14 h 05 sous la présidence de M. Mohamed Azzouzi, président.

1. Projet de décret modifiant le décret de la Commission communautaire française du 17 mars 1994 portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle
48 (2015-2016) n° 1

Décisions

- M. Eric Bott a été désigné en qualité de rapporteur.
- La commission a entendu l'exposé général de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle.
- La commission a mené une discussion générale.
- La commission a discuté et voté les articles.
 - L'article premier a été adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
 - L'article 2 a été adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.
 - L'amendement n° 1 à l'article 3 a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.
L'article 3, tel qu'amendé, a été adopté par 9 voix pour et 2 voix contre.
 - Les articles 4 et 5 ont été adoptés par 9 voix pour et 2 voix contre.
 - L'amendement n° 2 à l'article 6 a été rejeté par 7 voix contre et 3 voix pour.
L'article 6 a été adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.
 - L'article 7 a été adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.
 - L'article 8 a été adopté par 9 voix pour et 2 voix contre.
 - L'article 9 a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.
 - L'article 10 a été adopté par 9 voix pour et 2 voix contre.

- L'article 11 a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.
- Les articles 12 à 14 ont été adoptés par 9 voix pour et 2 voix contre.
- L'article 15 a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.
- Les articles 16 à 18 ont été adoptés par 9 voix pour et 2 voix contre.
- L'article 19 a été adopté par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.
- L'article 20 a été adopté par 9 voix pour et 2 voix contre.
- L'amendement n° 3 à l'article 21 est rejeté par 9 voix contre et 2 voix pour.
L'article 21 a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.
- Les articles 22 à 24 ont été adoptés par 9 voix pour et 2 abstentions.
- Les articles 25 à 28 ont été adoptés par 9 voix pour et 2 voix contre.
- L'article 29 a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.
- Les articles 30 à 37 ont été adoptés par 9 voix pour et 2 voix contre.
- L'article 38 a été adopté par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.
- La commission a adopté l'ensemble du projet de décret par 9 voix pour et 2 voix contre.
- Il est fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

2. Ordre des travaux

Décision

- La commission a examiné l'ordre de ses futurs travaux.

Prochaine réunion : à fixer.

Membres présents : Mohamed Azzouzi (président), M. Eric Bott, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul, Mme Isabelle Emmery, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Zoé Genot (remplace M. Christos Doukeridis), M. Jamal Ikazban (supplée M. Ahmed El Ktibi), Mme Véronique Jamouille, Mme Jacqueline Rousseaux et M. Julien Uyttendaele.

Membre absente : Mme Corinne De Permentier (excusée).

Etaient également présents à la réunion : M. Michel Colson (député) et M. Didier Gosuin (ministre).